

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée du conseil municipal tenue le 6 avril 2010, le règlement suivant a été adopté :
 - Règlement numéro 2010-389 ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 2006-353.
- Ledit règlement a été approuvé par la MRC Lac-Saint-Jean-Est le 12 mai 2010.
- Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.
- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce dix-septième jour du mois de mai deux mille dix.

*(Signé) : Dany Dallaire
Directeur général*